

Assemblée générale extraordinaire **de l'association sportive culturelle et d'entraide de** **l'équipement** **des Alpes-de-Haute-Provence**

Tenue à Digne-les-Bains le 25 avril 2025

Siège social : DDT des Alpes de Haute-Provence - Digne-les-Bains

☆☆☆☆☆

Nombre de membres présents :

20

Nombre de membres représentés :

14

Nombre total de membres présents ou représentés :

34

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts de l'association pour :

- la mise en conformité avec les nouveaux statuts fédéraux ;**
- le changement de nom de l'association (mais sigle inchangé).**

☆☆☆☆☆

Compte-rendu

Ouverture de séance par le président et feuille de présence.

Vérification du Quorum de l'A.G.E.

L'assemblée générale extraordinaire doit rassembler au moins 20 % des membres de l'ASCEE 04 ayant le droit de vote présents ou représentés. Chaque membre ne peut recevoir plus de 2 pouvoirs.

Les ayants-droit n'ont pas le droit de vote.

Sachant que l'ASCEE 04 regroupe 104 membres votants à la date du 25 avril 2025, il faut que l'A.G.E. rassemble au moins 21 membres présents ou représentés.

Or le nombre total de membres présents ou représentés est de : 34.

Par conséquent l'A.G.E. respecte le quorum nécessaire.

Modification des statuts de l'association

Lecture du projet de modification des statuts de l'ASCEE 04 (cf annexe 1).

Question : Peut-on remplacer le terme Écologie par Environnement ?

Réponse. Oui. Demande acceptée.

Le projet de modification est soumis à vote.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention: 0

Le projet de modification est adopté.

☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

Franck ROMAN

Président



Christine COURBEY

Secrétaire générale

